

Le libellé ministériel est adopté

Après avoir dépassé le délai du 2 novembre qui avait été fixé pour terminer l'ordre du jour de la 8^e Conférence ministérielle (CM8), les membres ont passé la semaine dernière à négocier âprement ce qui constituera la déclaration du président de la CM8. Ils ont ciblé la réunion du Conseil général du 9 novembre comme la date butoir absolue pour parvenir à un consensus sur les « éléments possibles des orientations politiques », comme il est convenu de les appeler. Par conséquent, des réunions se sont tenues au salon vert du 27 au 29 novembre, avec la participation de deux douzaines de pays, notamment tous les principaux acteurs et coordonnateurs de groupe.

Les salons verts ont été suivis d'une réunion informelle des chefs de délégation dans l'après-midi du 29 novembre, au cours de laquelle ils devaient partager et examiner les résultats du libellé de la CM8 avec l'ensemble des membres. Lors de la réunion du Conseil général du 30 novembre, le directeur général de l'OMC et le président du Conseil général, l'ambassadeur Yonov Frederick Agah, ont insisté sur la nécessité de conclure les 17 points de l'ordre du jour le jour-même et ont exhorté les membres à siéger aussi longtemps qu'il le fallait pour terminer l'ordre du jour.

La réunion s'est donc terminée tard le 30 novembre, en partie parce que M. Lamy devait se rendre à Accra, capitale du Ghana, le 1^{er} décembre pour assister à la conférence des ministres du Commerce de l'Union africaine le 2 décembre, à laquelle il présentera probablement le libellé accepté pour la CM8, qui profite fortement aux pays les moins avancés (PMA).

Problème de transparence et d'inclusion

M. Lamy a déclaré au Conseil général que lors de ses consultations, il n'avait « entendu aucun signal ni aucune proposition demandant de renoncer aux objectifs que vous avez fixés lors du lancement du Programme de Doha pour le développement (...) Ainsi, le mandat de Doha et tous les principes énoncés dans la Déclaration ministérielle de Doha, y compris l'engagement unique, la transparence et l'inclusivité, continuent à guider nos travaux ».

Ce sont en fait les termes transparence et inclusion qui ont causé problème, car Cuba, soutenue par un groupe de pays d'Amérique latine, parmi lesquels le Venezuela, l'Équateur, le Pérou, la Bolivie et le Honduras, a déclaré qu'elle ne pouvait pas se rallier au consensus et donner son appui au document tel qu'il est, puisqu'elle n'a pas participé aux pourparlers du Salon vert.

Cuba a demandé que le texte soit modifié de façon à rendre compte de la nécessité de faire participer chacun à l'élaboration des futurs documents de négociation. Par conséquent, elle a proposé d'ajouter le terme « inclusion » au paragraphe 4 du texte du PDD, car elle affirme que la transparence ne suffit pas. « À cette fin et pour permettre des progrès plus rapides, les Ministres reconnaissent qu'il est nécessaire que les Membres étudient de manière plus approfondie différentes approches de négociation tout en respectant les principes de la transparence et de l'inclusion ».

Le Venezuela, l'Équateur et plusieurs pays en développement, notamment le Brésil, ont appuyé le libellé proposé par Cuba. Cuba a déclaré qu'il lui faudra jusqu'au 2 décembre pour consulter sa capitale avant de pouvoir accorder son soutien définitif.

Cependant, M. Agah s'y est opposé, donnant à Cuba et à ceux qui la soutiennent jusqu'au 1^{er} décembre à 18 h pour convenir avec le texte proposé pour la CM8, et il a ajouté que s'il n'avait pas entendu quoi que ce soit d'ici là, le texte serait réputé avoir été approuvé par tous et serait expédié aux ministres, ce qui fut finalement le cas.

Programme de Doha pour le développement

M. Lamy a déclaré qu'il sentait « l'émergence d'une convergence autour de l'idée que les Membres pourraient faire progresser les négociations dans des domaines dans lesquels des progrès peuvent être faits », ce qui s'inscrit dans le droit fil du paragraphe 47 qui leur permet de parvenir à des accords fondés sur le consensus plutôt qu'à la conclusion intégrale de l'engagement unique, directive qui a également reçu l'aval des dirigeants du G-20 à Cannes.

Cependant, certains délégués admettent qu'ils ne sont toujours pas tout à fait sûrs de la façon dont cela fonctionnerait effectivement.

En premier lieu, il n'y a guère de débat qui s'engage autour des sujets qui pourraient être examinés aux termes du paragraphe 47. Certains pays en développement ont prétendu que la disposition a été créée afin de cibler uniquement des enjeux des pays en développement, notamment les 97 % d'accès en franchise de droits et sans contingent aux marchés en développement émergents, tandis que d'autres membres, notamment l'Australie, font valoir que les prétendus « résultats qui sont à portée de main » pourraient également comprendre des enjeux ne relevant pas des PMA.

Lors de la réunion du Conseil général du 30 novembre, l'Équateur a martelé que le paragraphe 47 ne doit être invoqué que dans les secteurs de travail dans lesquels les pays en développement détiennent la part principale du commerce mondial.

La déclaration confirme également que les membres compartimenteront en quelque sorte le PDD de façon à s'y attaquer un élément à la fois « pour permettre des progrès plus rapides ». Par conséquent, « les Ministres reconnaissent qu'il est nécessaire que les Membres étudient de manière plus approfondie différentes approches de négociation tout en respectant les principes de la transparence et de l'inclusion », ce qui laissera le champ libre pour mettre en œuvre intégralement l'approche plurilatérale. Des sources affirment que les membres pourraient commencer par la franchise de droit et l'absence de contingent et d'autres enjeux des PMA, qui pourraient être réglés au moment où le Sommet du G-20 se tiendra au Mexique, en juin 2012, afin de créer un certain élan.

En outre, le texte de la CM8 exhorte les négociateurs à trouver le moyen « sortir des impasses les plus critiques et fondamentales dans les domaines [notamment l'AMNA et les négociations sectorielles] où il a été particulièrement difficile d'arriver à une convergence ». Comme l'a formulé M. Lamy, « les travaux futurs du Groupe de négociation dépendront de l'orientation qui sera donnée par les Ministres à la huitième Conférence ministérielle concernant le PDD ».

Enfin, la déclaration de la CM8 confirmera que les négociations se poursuivront en prenant appui sur les textes sur le projet révisé de modalités d'avril dernier, bien que certains membres aient précédemment formulé des préoccupations à l'égard des textes, déclarant qu'ils ne pouvaient pas les considérer comme le fondement de pourparlers futurs.

En déclarant que « les Ministres soutiennent que, dans les négociations, ils poursuivront leurs travaux sur la base des progrès déjà accomplis », les ministres approuveront de facto que les progrès réalisés jusqu'à présent demeurent la base de futures négociations.

« Les éléments pour des orientations politiques nous apportent une perception commune de la direction à suivre. Ce qu'il faut maintenant, c'est rendre ces éléments opérationnels. Je tiens donc à encourager les Ministres à inclure des indications à ce sujet dans leurs interventions à la prochaine Conférence ministérielle afin de rendre possibles de réels progrès en 2012 », a déclaré M. Lamy au Conseil général.

« Ces indications devraient porter tant sur les domaines dans lesquels des progrès peuvent être obtenus à plus court terme que sur la manière de sortir de l'impasse, dans les domaines où la convergence s'avère difficile. Ce faisant, je pense que les Ministres doivent aborder la question fondamentale qui est à mon avis à l'origine de l'impasse actuelle: la divergence de vues sur ce qu'est une juste répartition des droits et obligations dans le système commercial mondial entre des Membres aux niveaux de développement différents. C'est là une question politique à laquelle il faudra apporter une réponse politique », a-t-il dit en guise de conclusion, ce qui résume assez bien ce que l'on attend des ministres lors de la CM8.

Prochains événements

- Conférence ministérielle de l'OMC (CM8), 15-17 décembre 2011
- Session ordinaire du Comité de l'agriculture, 21-22 mars; 20-21 juin, 26-27 septembre 2012

